

PARTIE III

Les voies de l'avenir

a. Constats

- I. En terme de PIB par habitant, Bruxelles est la seconde région la plus riche de l'UE25. Pourtant, le revenu primaire des habitants bruxellois atteint à peine 37,2% du PIB régional.
- II. Le PIB par habitant et le revenu disponible par habitant n'ont cessé de décroître ces dix dernières années.
- III. Par rapport aux deux autres régions, l'évolution du produit de l'IPP bruxellois par habitant ces dix dernières années est la plus défavorable, ce qui révèle une paupérisation grandissante de la population.
- IV. Le taux de chômage en région bruxelloise est le plus élevé du Royaume avec 21,2% de sans emploi. C'est également la région du pays ayant subi la plus forte aggravation de son taux de chômage général (+3%).

- V. Le taux d'emploi bruxellois - le plus faible du royaume - a crû ces dix dernières années beaucoup plus faiblement qu'en Flandre ou Wallonie. Cette croissance, comme c'est le cas en Wallonie également, est principalement imputable à l'emploi public (alors que la croissance très significative du taux d'emploi flamand s'explique principalement par l'emploi privé).
- VI. Quelle que soit la classe d'âge considérée, le taux de chômage bruxellois reste systématiquement et considérablement plus élevé que dans les deux autres régions. Ce taux est particulièrement alarmant chez les jeunes de 15 à 24 ans (33,5%).
- VII. Les secteurs des administrations publiques, des services, du commerce et des activités financières sont surreprésentés à Bruxelles, ce qui nécessite une main d'œuvre qualifiée et polyglotte. Il apparaît que les Bruxellois ont plutôt tendance à être présents dans le non-marchand (quoique occupant à peine 56% des emplois des administrations régionales bruxelloises) et dans les secteurs demandant peu ou pas de qualifications. Ils sont particulièrement minoritaires dans les secteurs à croissance et à haute qualification.
- VIII. La majorité (69,4%) des demandeurs d'emploi bruxellois est peu qualifiée ce qui est particulièrement dramatique vu la faiblesse de l'offre d'emploi à destination des peu qualifiés.
- IX. Chaque année, près de mille jeunes reçoivent un cachet « inapte au travail » parce qu'ils n'ont terminé aucune scolarité digne de ce nom.
- X. La majeure partie du chômage bruxellois est composée de demandeurs d'emploi de nationalité belge (62,5%). Les nationalités hors Union Européenne sont fortement représentées (23,3%).
- XI. Les employeurs bruxellois ne trouvent pas de main d'œuvre suffisante ou qui répondent suffisamment à leurs besoins.
- XII. Les chiffres Orbem de 2004 font état d'une surreprésentation des populations d'origine étrangère dans l'ensemble des demandeurs

d'emplois indemnisés (58.904 Belges, 10.403 ressortissants de l'UE et 21.104 personnes de nationalité hors UE).

- XIII. La part des minimexés et bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale dans la population culmine en région bruxelloise. Elle est passée de 15 à 17 pour mille entre 2000 et 2003 alors qu'elle régressait dans les deux autres régions.
- XIV. L'offre de formation est très développée à Bruxelles (près de 800 organismes et 2.884 formations) mais sur les 90.322 demandeurs d'emplois inoccupés, seuls 7.250 ont adressé une demande de formation. Après passage d'un test pédagogique, uniquement 32% de ces demandes aboutissent à une entrée en formation.
- XV. L'Orbem coûte cher par rapport à ses performances (coût moyen de 2.595€ par personne insérée) et une analyse comparative de ses services avec le Forem et le VDAB révèle son manque de dynamisme et le caractère archaïque de sa gestion.
- XVI. Le chiffre d'affaire du commerce, secteur primordial à Bruxelles, représente 39% du chiffre d'affaire total de la région soit près de 60 milliards €.
- XVII. Hormis le commerce intégré (supermarché) et les services commerciaux autres que ceux destinés aux personnes, tous les types de commerce présents dans la région sont en déclin sur la période 1997-2002 (réduction de 1,4% de cellules commerciales et augmentation de 10,6% du nombre de cellules vides).
- XVIII. Il existe théoriquement assez de logements (508.100) pour les ménages bruxellois (480.704) mais une part importante de ceux-ci est inaccessible et inadaptée.
- XIX. Pour la classe de revenus la plus répandue (de 500 à 1.000€), situation dans laquelle se trouve 52% des foyers bruxellois, la part du loyer dépasse les 40% des revenus.
- XX. Il n'existe pas de cadastre des logements vides (on évalue le nombre de ces derniers entre 15.000 et 30.000) et la demande des logements sociaux est insatisfaite (23.814 demandeurs, donc bien plus d'individus).

- XXI. Les prix d'achat des logements à Bruxelles sont les plus élevés du pays et c'est également dans cette région qu'ils ont le plus augmenté. Néanmoins, la proportion de propriétaires occupants progresse entre 1990 et 2000, passant de 32,5% à 41%. Cette proportion demeure inférieure à celle des autres régions qui avoisine les deux tiers.
- XXII. Parmi les logements bruxellois, 14,3% sont des logements sociaux.
- XXIII. La croissance du parc de véhicules personnels a connu un plafond en 2001 (500.000 véhicules) avant de régresser quelque peu.
- XXIV. En région bruxelloise, 37% des déplacements mécanisés sont imputables aux habitants des deux autres régions, soit près de 250.000 chaque jour entre 6 et 10 h du matin.
- XXV. La construction du RER permettrait d'améliorer l'accessibilité de Bruxelles aux heures de pointe (augmentant, selon les estimations, de 30 % la fréquentation des transports publics) mais faciliterait un exode vers la périphérie d'une partie de la classe moyenne habitant Bruxelles, entraînant un problème de financement structurel (vu que près de 2/3 du financement de Bruxelles est assuré par les recettes de l'IPP).
- XXVI. Bruxelles supporte de nombreux surcoûts liés à son rôle de multi-capitale, à l'afflux des navetteurs en provenance des deux autres régions, ainsi qu'à la présence sur son territoire de nombreuses administrations régionales, communautaires, fédérales, mais également européennes et internationales.

b. Quelles actions?

I. Elever le niveau de qualification et améliorer la qualité de nos ressources humaines

Il faut plus de travailleurs hautement qualifiés, comme il faut plus de travailleurs simplement qualifiés.

i. Montrer la plus grande fermeté dans la gestion de l'absentéisme scolaire.

Il faut comptabiliser les absences et sanctionner très sévèrement les fraudeurs. Il importe de mener, auprès des parents, une importante campagne de sensibilisation sur les méfaits de l'absentéisme et réfléchir à la manière de les impliquer davantage dans la gestion de cette problématique. En ultime recours et dans les cas de décrochage scolaire grave, il faudrait envisager une sanction des parents, par exemple financière.

ii. Rendre l'élève acteur de son apprentissage.

Ceci implique que l'élève acquière au fur et à mesure de son parcours le goût de l'effort et du travail. C'est dans cette optique qu'a été déposée au Parlement de la Communauté française une proposition de décret visant à réintroduire les devoirs à domicile dans l'enseignement fondamental.

iii. Consacrer le temps nécessaire aux apprentissages fondamentaux.

Cela ne doit pas nécessairement se faire au détriment des autres tâches qui incombent à l'école. Une proposition en ce sens a été déposée par le groupe MR au Parlement de la Communauté française. Il s'agit d'organiser ou de renforcer certaines activités s'inscrivant dans le cadre des objectifs de l'école telles que, par exemple, l'hygiène, la santé, la citoyenneté, l'alimentation saine, le goût d'entreprendre, etc.

iv. S'assurer de l'apprentissage de la langue française.

Il apparaît clairement que, pour de trop nombreux enfants, la langue française est celle de la classe mais non celle de la rue ou de la maison. Il en résulte des situations d'échec ou de rejet de l'école. Il conviendrait donc

que des moyens humains et matériels soient concentrés sur l'apprentissage obligatoire de notre langue notamment par les familles immigrées. C'est un gage d'insertion sociale et professionnelle qui constitue une chance supplémentaire de réussite pour les enfants issus de ces familles.

v. Favoriser l'apprentissage précoce des langues.

A l'heure de l'élargissement de l'UE et à l'heure où plus de 90% des chômeurs bruxellois sont unilingues, cet élément apparaît comme primordial. Plutôt que de concentrer l'apprentissage des langues à la fin du primaire, il serait judicieux de le répartir sur l'ensemble des six années de cet enseignement.

Il importe d'échanger les professeurs entre différentes communautés afin d'organiser, dès le plus jeune âge, l'immersion linguistique tellement profitable aux élèves. Cet enseignement des langues doit concerner tous les élèves, qu'ils suivent la filière générale, technique, professionnelle ou en alternance, et doit s'étendre tout au long du cursus scolaire.

vi. Dynamiser les richesses de l'immigration.

Il importe, pour les immigrés, de maîtriser la langue de la région d'accueil mais il convient aussi de favoriser la conservation de la connaissance et de la pratique de la langue maternelle. C'est d'abord une question de respect mutuel des cultures. C'est ensuite un atout indéniable à l'heure de l'économie mondialisée.

vii. Outiller l'élève pour apprendre.

« Outiller » signifie que les élèves comme les enseignants doivent disposer d'outils adéquats qui n'auraient jamais dû être abandonnés. Il s'agit des manuels scolaires qui doivent impérativement faire leur retour sur les bancs de l'école.

viii. Instaurer un test d'aptitude communautaire.

Ce test doit être rendu obligatoire et organisé annuellement pour tous les étudiants présentant les épreuves en vue de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur.

II. Mesures spécifiques concernant l'enseignement technique, professionnel et en alternance

- ix. Intensifier la revalorisation de l'enseignement en alternance et permettre à ces filières (CEFA, IFAPME) de se spécialiser en fonction de leurs objectifs initiaux.
- x. Favoriser une meilleure reconnaissance des formations en alternance en vue d'une certification et garantir à l'ensemble des élèves en formation une convention en entreprise.
- xi. Revoir les modules de formation proposés afin qu'ils correspondent davantage à la demande des entreprises et aux emplois souffrant de pénurie de main d'œuvre.

III. Stimuler l'investissement privé et la création d'entreprises marchandes

La plupart des mesures nécessaires pour soigner le « mal wallon » conviennent également pour solutionner les problèmes bruxellois.

xii. Favoriser et accepter la création de sociétés en commandite par actions avec une sprlu (ou sprl) comme gérant, afin de laisser le pouvoir d'entreprendre à l'entrepreneur qui ne possède pas suffisamment de capitaux propres et lui permettre ainsi de protéger son patrimoine.

xiii. Augmenter les plafonds de la réserve immunisée pour investissement

xiv. S'inspirer des mécanismes scandinaves de « flexsécurité »

Ce mécanisme permet à la fois de rendre plus flexible et de sécuriser le marché de l'emploi. Afin de prévenir une perte de revenus soudaine et importante, le plafond des allocations de chômage varie entre 75% et 90% du dernier salaire en fonction de la composition familiale. En contrepartie, il s'agit d'un mécanisme transitoire et limité dans le temps. Ce dispositif prévoit également l'accompagnement personnalisé de chaque demandeur d'emploi.

Une récente étude de Manpower menée dans 15 pays auprès de plus de 12.000 personnes, dont 992 en Belgique, révèle que sept personnes sur dix en Belgique se disent prêtes à avoir une carrière professionnelle plus longue à condition de travailler de manière flexible. Parmi les Belges, 54% seraient prêts à travailler plus longtemps pendant la semaine si les horaires étaient flexibles. Cela traduit une évolution de la conception du travail, surtout chez les jeunes.

xv. Réformer les cotisations sociales patronales en introduisant un mécanisme dégressif en fonction du nombre d'emplois créés.

Les coûts salariaux élevés, ajoutés aux divers problèmes de formation, de structure et de motivation, sont largement responsables du niveau élevé de notre taux de chômage. La réduction des cotisations patronales liée au niveau de l'emploi pourrait être un incitant particulièrement efficace.

xvi. Encourager les centres d'entreprises d'initiative privée.

Les centres d'entreprises fournissent une série de services aux entreprises naissantes (locaux, équipement, matériel informatique, services de secrétariat, conseils à la gestion, etc.). Ils sont subsidiés de diverses manières (par exemple, Euclides, spécialisé en économie sociale, EEBC pour les entreprises innovantes ou Dansaert pour la confection, etc.). Il faut stimuler les initiatives privées, diversifier leurs spécialités, surtout dans les pôles prioritaires comme, par exemple, les services aux entreprises.

IV. Réformer le marché de l'emploi

xvii. Révolutionner l'Orbem.

L'Orbem doit entreprendre de sérieux efforts pour récolter davantage d'offres d'emploi dans le plus grand bassin d'emploi du pays. La liste de nos recommandations est longue. En voici quelques-unes : il faut prospecter les entreprises bruxelloises et développer une stratégie de communication avec ces dernières, ne serait-ce que pour les informer régulièrement et leur proposer des services comme la sélection journalière des CV susceptibles de les intéresser (à adresser systématiquement par courriel) ou leur permettre de se présenter aux chercheurs d'emploi via le site de l'Office, comme le font d'ailleurs le Forem en Wallonie et le

VDAB en Flandre. L'Orbem doit cesser de faire « cavalier seul » et doit s'inscrire dans un réseau d'opérateurs d'emploi le plus large possible. Leurs offres doivent être rendues accessibles aux chercheurs d'emploi inscrits à l'Orbem, de la même manière que celles adressées directement à l'Office. Il faut aussi réaliser un argumentaire en faveur de la main d'œuvre bruxelloise (plus grande flexibilité horaire, meilleure connaissance de la région très utile pour les fonctions où l'on est en contact avec la clientèle, etc.). L'accompagnement doit être renforcé : chaque demandeur d'emploi doit bénéficier d'un entretien avec un conseiller dans les 15 jours à dater de son inscription. Son profil personnel doit être établi et il doit avoir accès à un « guide du demandeur d'emploi ». Il faut davantage le préparer à la recherche active d'emploi (ateliers, conseils et tests sur site, etc.). Une information complète sur les débouchés en région bruxelloise doit être régulièrement mise à jour sur base de l'étude annuelle des « fonctions critiques », en précisant les exigences des employeurs et les formations complémentaires qui permettraient d'y répondre.

xviii. Mieux lutter contre toutes les discriminations à l'embauche.

Le guichet d'information et de réclamation instauré au sein de l'Orbem est un premier pas mais il faut aller plus loin dans la détection des discriminations et la sensibilisation, tant des bureaux de recrutement que des employeurs. Chaque année un rapport sur les discriminations détectées doit être établi et être rendu public.

xix. Favoriser la mobilité géographique des demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi bruxellois sont casaniers. Alors que chaque jour, près de 350.000 navetteurs wallons et flamands entrent dans Bruxelles pour y travailler, ils ne sont que 40.000 Bruxellois à « s'exporter » pour leur emploi. Rappelons que la région bruxelloise compte près de 101.000 demandeurs d'emplois. C'est regrettable quand l'on sait que les provinces du Brabant wallon et flamand affichent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne et que de nombreux entrepreneurs n'y trouvent plus une main d'œuvre suffisante pour assumer la croissance de leur activité.

Ce phénomène doit être nuancé par un enseignement de l'étude Manpower mentionnée précédemment : 2 Belges sur 5 déclarent être prêts à bouger vers un autre pays pour trouver un emploi. On le voit, les mentalités changent, surtout – précise l'étude – chez les jeunes. Il faut

encourager cette évolution à laquelle les programmes d'échange de type Erasmus ne sont probablement pas étrangers.

La mobilité est un facteur déterminant pour trouver un emploi. Nous proposons de rendre gratuit tout déplacement en transport public effectué par un demandeur d'emploi dans l'objectif de trouver un emploi. Un système facilement contrôlable pourrait être mis en œuvre en collaboration avec toutes les sociétés de transports publics consistant, par exemple, en l'octroi de titres de transport accordés chaque demandeur d'emploi, via par exemple les maisons locales de l'emploi.

xx. Veiller à ce que les entreprises qui bénéficient d'une aide régionale contribuent à la politique de l'emploi.

Il n'est évidemment pas question d'obliger les entreprises à recruter des demandeurs d'emploi bruxellois. Les clauses de domiciliation sont d'ailleurs contraires au principe européen de la libre circulation. Toutefois, on peut envisager la conclusion d'une convention entre l'entreprise aidée et l'Orbem, convention selon laquelle l'entreprise s'engagerait à communiquer ses offres d'emploi à celui-ci.

xxi. Assurer une qualification aux jeunes chômeurs en stage d'attente

Il s'agirait ici d'envoyer les stagiaires en attente dans les filières qualifiantes des secteurs en pénurie de main d'œuvre et leur assurer indirectement un revenu par jour de formation ou de stage.

xxii. Rendre les outils économiques plus efficaces en les rationalisant.

xxiii. Evaluer et simplifier les nombreuses aides proposées par la région.

Le nombre d'aides existant dans ces domaines est proprement stupéfiant. Mentionnons :

- 17 aides à l'investissement
- 20 aides en matière d'environnement
- 29 aides à la consultance
- 27 aides à l'innovation
- 26 aides à l'emploi
- 26 aides à la formation

→26 aides à l'exportation

La complexité de ces aides est à la hauteur de leur multiplicité. Sans compter les modifications successives affectant ces dernières. Par exemple, les lois d'expansion économique, réformées sous la précédente législature, vont à nouveau faire l'objet d'une révision. Il aurait mieux valu prévoir trois textes distincts pour les grandes entreprises, les PME et les investissements relatifs à l'amélioration de l'environnement et à l'utilisation de l'énergie. Il est impératif d'étendre les cibles concernées et d'imposer un délai maximum pour le traitement des dossiers.

V. Encadrer l'économie sociale et éviter une concurrence déloyale de cette dernière avec le secteur privé

L'économie sociale constitue un gisement d'emploi pour les demandeurs d'emploi bruxellois. Il s'agit d'emplois de proximité, pour une main d'œuvre de même type occupée dans des PME, voire des TPE, qui ont un ancrage bruxellois et qui offrent des services de proximité dans des domaines variés : aide aux personnes, protection de l'environnement, activités culturelles, etc. Malheureusement, c'est la vision socialiste qui a toujours prédominé dans ce secteur : l'objectif est surtout de créer des emplois subsidiés dans des structures subsidiées. L'échec des entreprises d'insertion devrait pourtant motiver une approche plus dynamique de l'économie sociale. Il faut distinguer l'économie sociale marchande de celle qui ne l'est pas et qui ne peut par conséquent fonctionner que grâce aux subsides. L'économie sociale marchande doit relever de la politique économique. Elle doit pouvoir bénéficier d'aides au démarrage et au développement adaptées mais pas de subsides récurrents qui la placent dans une situation de dépendance par rapport au monde politique. Le secteur de l'économie sociale est indispensable pour intégrer et/ou requalifier des individus plus faibles dans le monde du travail mais il faut éviter les effets d'une concurrence déloyale avec le secteur privé traditionnel.

VI. Créer un contexte favorable à l'épanouissement des commerces

xxiv. Mettre en place un Observatoire du commerce pour informer tant les candidats commerçants que les clients. Les premiers seront sans

doute intéressés par un état des lieux du secteur commercial dans le quartier où ils souhaitent s'installer (concurrence et complémentarité avec les autres commerces et autres informations). Les clients doivent avoir accès à un moteur de recherche des commerces ainsi qu'à des informations utiles (transports en commun, emplacements de parking, garderie pour enfants, distributeurs de billets, etc.). Les commerçants devraient pouvoir y insérer une présentation de leur magasin, leurs promotions, cartes de fidélité, etc. L'Observatoire se ferait, bien entendu, connaître non seulement auprès des particuliers mais aussi au sein des entreprises où de nombreux navetteurs ignorent tout du commerce bruxellois. Cet Observatoire devrait être conçu et géré par les échevins des Classes moyennes, sur une base normalisée pour l'ensemble de la région bruxelloise.

xxv. Favoriser le parking à court terme par un tarif progressif en accordant une plage gratuite pour les « petites courses ». Les parkings doivent être bien signalés et surveillés.

xxvi. Renforcer le sentiment de sécurité par un plan lumière adapté tant dans les rues que dans les parkings, et par une présence policière aux endroits stratégiques. Dans le même ordre d'idées, il faut envisager un règlement d'urbanisme afin d'inciter les commerçants à choisir des volets ajourés laissant passer la lumière.

xxvii. Modifier la législation sur le chômage technique. Le commerçant ne doit pas être acculé à licencier du personnel uniquement parce que son chiffre d'affaires a diminué en raison de travaux publics.

xxviii. Donner une identité, une spécialisation aux noyaux commerciaux, ainsi que des qualités de confort, de convivialité et d'accessibilité.

VII. Améliorer la qualité de la vie dans la ville

Pour lutter contre l'exode urbain, il faut améliorer la qualité de vie en région bruxelloise et rendre le contexte urbain plus attrayant.

xxix. Éviter les ghettos en assurant la « mixité sociale » de la population au niveau du logement.

De manière générale, la politique du logement doit éviter que certains types de population ne se concentrent dans des « ghettos » situés dans des quartiers défavorisés. Cela implique une évaluation régulière et une poursuite des « contrats de quartier » qui visent à les rénover.

xxx. Réformer le logement social.

Le logement social ne peut plus être accordé « à vie ». Il faut passer d'un bail à durée indéterminée à un bail de type « 3-6-9 ». Il doit être accordé par priorité aux personnes âgées dans la détresse, aux personnes seules ayant charge de famille et aux familles nombreuses. Une « allocation loyer » doit être instaurée pour les personnes les plus démunies, en vue de permettre l'accès à d'autres logements que des logements sociaux. Toutefois, il faut veiller à ne pas provoquer une « flambée » artificielle de loyers en limitant cette faculté dans le temps pour des catégories bien définies de personnes (exemple : les jeunes en phase d'installation). Les Agences Immobilières Sociales (AIS) doivent être soutenues en vue de multiplier la prise en charge de logements dont le propriétaire ne peut (ou ne veut) plus s'occuper, en vue de les mettre en location à un prix accessible aux personnes à faible revenu.

xxxi. Promouvoir la mobilité dans et autour de la ville.

Le RER doit être conçu pour améliorer la mobilité des Bruxellois au sein même de leur région, notamment en créant de nouveaux arrêts, en assurant des transits avec le réseau « métro-tram-bus » existant, en prévoyant des parkings de dissuasion en dehors de la région, etc.